



N°

ASN/DG/sc

Récépissé n° 10977/MINT/DAGAT/AS
Le Directeur Général

Dakar, le

Objet : Appel à candidatures pour la désignation d'un Administrateur représentant le secteur privé au Conseil d'Administration de l'ASN

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance de ses organes délibérants, et en application des dispositions de la Loi d'orientation n°2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique, ainsi que du Décret n°2025-670 du 29 avril 2025 fixant les règles de fonctionnement de l'organe délibérant des entités du secteur parapublic, l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) lance le présent **appel à candidatures pour la sélection d'un (01) administrateur représentant le secteur privé devant siéger au sein de son Conseil d'Administration.**

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts de l'ASN, adoptés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 janvier 2024, il a été décidé d'ajouter un siège supplémentaire au Conseil d'Administration de l'ASN affecté au secteur privé.

Ainsi, toute organisation/entreprise du secteur privé membre de l'ASN le souhaitant et s'étant acquittée de ses engagements vis-à-vis de l'Association, est invitée à désigner un représentant et à soumettre son dossier de candidature selon les conditions précisées dans l'**annexe** jointe au présent appel.

Les dossiers complets de candidature devront être déposés sous pli fermé portant la mention « Candidature pour le poste d'administrateur représentant au Conseil d'Administration de l'ASN », et adressés au Secrétariat du Conseil d'Administration (Direction Générale de l'ASN), Immeuble Serigne Saliou Mbacké - Avenue Bourguiba, Dakar (Sénégal), au plus tard le 03 Novembre 2025 à 17h00.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE

1. Missions de l'administrateur

L'administrateur aura pour mission de siéger au Conseil d'Administration de l'ASN.

Il contribuera :

- Aux décisions stratégiques de l'Association ;
- Au renforcement des mécanismes de gouvernance, de contrôle interne et d'évaluation de la performance ;
- Au repositionnement institutionnel de l'ASN et à l'amélioration de sa rentabilité économique et financière.

À l'interne comme à l'externe, il incarnera les valeurs, la vision et les objectifs de l'ASN, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'État, et apportera un regard impartial, indépendant et éclairé sur les dossiers soumis à son appréciation.

2. Durée du mandat

Le mandat de l'administrateur est fixé à trois (03) ans, renouvelable une conformément aux dispositions en vigueur.

3. Critères d'éligibilité

3.1. Pour l'entreprise soumettant un candidat

L'entreprise désignante doit :

- Être membre de l'ASN ;
- S'être pleinement acquittée de ses cotisations et obligations statutaires ;
- Être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et sociale ;
- Appartenir au secteur privé.

3.2. Pour la personne désignée

Le candidat proposé doit :

- Être mandaté par l'entreprise désignante et en être un collaborateur actif (employé permanent C-level ou dirigeant) ;
- Être de bonne vie et mœurs, n'ayant jamais fait l'objet d'aucune poursuite ni condamnation pénale ;
- N'avoir pas été, au cours des cinq (05) dernières années, salarié, prestataire ou membre de l'organe exécutif de l'ASN ;
- Justifier d'une expérience avérée dans les domaines de la normalisation, de la qualité, ou dans un secteur connexe ;
- Présenter toutes garanties d'indépendance, de compétence, d'intégrité, de loyauté, de réserve et de disponibilité.

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de désignation du candidat, adressée au Président du Conseil d'Administration ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de conflit d'intérêts ;
- Un extrait de casier judiciaire vierge (à fournir après présélection) ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs (à fournir après présélection) ;
- Tout autre document pertinent attestant de la conformité aux critères ci-dessus énumérés.

5. Modalités de dépôt

Les dossiers complets de candidature devront être déposés, sous pli fermé portant la mention : « Candidature pour le poste d'administrateur représentant le secteur privé au Conseil d'Administration de l'ASN », et adressés au Secrétariat du Conseil d'Administration (Direction Générale de l'ASN), Avenue Bourguiba, Dakar (Sénégal), au plus tard le 03 Novembre 2025 à 17h00.

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en considération.